

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 20 août 2026

Rapporteur : Mathieu BEER

M 026 – 26.04 Pour une Commune plus propre, plus réactive et plus respectueuse du cadre de vie à Vernier

Un·e motionnaire (LED) trouve le travail mené par les équipes de la voirie remarquable mais souhaite réfléchir à des solutions innovantes pour renforcer la salubrité publique. De nouvelles pratiques peuvent être introduites, notamment en mettant en place un moyen de signaler rapidement les dépôts sauvages, un service « express » de propreté, ou encore en cartographiant les points de difficulté sur la Commune. Un lien est fait avec les campements de personnes précaires... de façon étonnante.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, salue cette motion qui lui permet d'aborder le thème de la salubrité publique, ce qui est rare en commission du génie civil.

M. ANTUNES, Chef du SEU, partage tout à fait les objectifs affichés par cette motion. Il détaille les moyens mis en œuvre par la Ville pour maintenir l'espace public propre. 13 employé·e·s se répartissent en trois secteurs dans la Ville. Tous les samedis matin, une personne assure le piquet pour vider les corbeilles de l'ensemble de la commune. 14 points de récupération couvrent le territoire communal et sont entretenus quotidiennement. Certains sont reconnus par les équipes comme nécessitant une plus grande attention (notamment à la route de Peney, aux tours du Lignon et à l'avenue de Crozet). Une équipe de deux personnes est dédiée aux dépôts sauvages signalés par téléphone ou par courriel. Parmi les mesures de renforcement proposées, M. ANTUNES met en avant le renforcement des équipements de collecte, l'augmentation des actions de sensibilisation et l'augmentation des contrôles et des amendes.

M. BUSCHBECK complète ces propos en précisant que près de 1'500 corbeilles s'étendent sur toute la Commune. Les équipes sont très motivées et effectuent un travail admirable. Le développement d'une application mobile peut être intéressant, mais en fin de compte, tant que le nombre de personnes sur le terrain n'augmente pas, la situation ne changera pas. Les points de difficulté sont bien connus des services communaux. La Ville mène une politique de non-accumulation des déchets : en effet, le premier déchet a tendance à attirer les suivants. Des interventions sont parfois menées sur le domaine privé par pragmatisme, bien que ce ne soit en principe pas le rôle de la Ville et qu'elles se situent légalement dans une zone grise. Concernant les campements de personnes sans abri, M. BUSCHBECK relève que la Ville ne peut pas les débarrasser sans une procédure spécifique menée par la police municipale en amont.

Un·e commissaire (UDC) demande comment se passe la collaboration entre la Ville et les entreprises privées concernant la gestion des écopoints. Transvoirie s'occupe de la levée des déchets, mais n'est pas responsable de la propreté de ces espaces, une tâche qui incombe à la Ville, répond M. BUSCHBECK. Il ajoute à propos des écopoints privés qu'un travail est mené avec leurs propriétaires afin que ceux-ci assurent leur propreté.

Un·e commissaire (UDC) demande s'il est possible de photographier les personnes se rendant coupables d'incivilités aux écopoints en vue de les dénoncer. M. BUSCHBECK explique qu'il est strictement interdit de le faire en Suisse.

Un·e commissaire (SOC) s'interroge : quelles sont les pistes de la Commune pour l'augmentation des actions de sensibilisation ? M. ANTUNES fait savoir que de telles actions sont menées en collaboration avec les SIG : des employés vont à la rencontre de la population dans tous les quartiers pour rappeler les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets. Ces opérations sont appelées à se renouveler à l'avenir.

Un·e commissaire (SOC) relève de manière espiègle que des outils existent déjà pour informer la Commune, à savoir le téléphone et le courriel. En revanche, il y a peut-être un travail à mener auprès de la population pour faire connaître la possibilité d'informer les services communaux de la sorte. M. ANTUNES indique que les coordonnées de la Ville sont inscrites dans l'ActuVernier et que les services essaient d'être très réactifs face aux communications de la population.

Un·e commissaire (VERT·E·S) demande s'il ne serait pas plus pratique de contacter la Ville au moyen d'une application. Par ailleurs, sur les espaces privés où la Ville intervient, ne serait-il pas possible de « *déclarer la levée des encombrants* » ou de donner des amendes aux propriétaires ? M. BAJRAMI, administrateur du SEU, relève que le développement d'une application demanderait beaucoup de ressources. Une fois mise en service, la crainte est aussi que l'application soit victime de son succès et que trop de signalements aient lieu (si 50 personnes signalent le même mégot, pas sûr que la voirie soit beaucoup plus réactive, en somme). Sur le volet répressif, M. ANTUNES indique qu'un travail a été fait avec M. STAUB, Maire, afin de déléguer un policier municipal à la salubrité publique (îlotier vert). Les équipes de la voirie sont aujourd'hui assermentées et peuvent envoyer leurs constats à l'îlotier vert, qui procède ensuite à la distribution des amendes. Ainsi, 347 amendes ont été adressées rien qu'en 2025.

Un·e commissaire (UDC) demande si la Ville pourrait recevoir des dénonciations à travers une application de messagerie instantanée. M. BUSCHBECK indique que cela aussi est strictement interdit, en vertu des dispositions sur la protection des données.

Un·e commissaire (VERT·E·S) constate qu'à Carouge, il suffit d'appeler la voirie pour organiser la levée des encombrants, sans qu'un calendrier strict n'ait besoin d'être respecté. Pourquoi pas à Vernier ? M. BUSCHBECK relève que 30 employé·e·s assurent la propreté publique à Carouge tout en ayant une population deux fois moins grande ; à population égale, il y a donc presque quatre fois plus de moyens disponibles à Carouge qu'à Vernier. La situation du ramassage à la demande sera réévaluée lors du nouvel appel d'offres pour la levée des déchets.

Un·e commissaire (SOC) relève qu'après ces débats, l'invite 2 (portant sur la création d'un outil de signalement à la voirie) n'apparaît plus pertinente. Il propose de la modifier en ce sens : « *Promouvoir les outils de signalement déjà en place permettant aux habitants de signaler rapidement les zones nécessitant une intervention de la voirie* ».

Un·e commissaire (PLR) trouve l'amendement inutile et propose de supprimer purement et simplement l'invite 2.

L'amendement de la M 026 - 26.04 Pour une Commune plus propre, plus réactive et plus respectueuse du cadre de vie à Vernier – invite 2 : « *Promouvoir les outils de signalement déjà en place permettant aux habitants de signaler rapidement les zones nécessitant une intervention de la voirie* » est accepté par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT·E·S, 1 MCG, et 1 LED) et 3 NON (2 UDC et 1 PLR).

Étant donné que la proposition de suppression de l'invite 2 entre en contradiction avec ce dernier vote, la présidence passe directement au vote de la motion telle qu'amendée.

La M 026 - 26.04 Pour une commune plus propre, plus réactive et plus respectueuse du cadre de vie à Vernier telle qu'amendée est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT·E·S, 1 MCG, 1 LED, 1 PLR, et 2 UDC), soit à l'unanimité.